

Titre

Mardi 16 mars 2021

[ATELIER] Répondre aux problématiques de santé des personnes qui font appel au 115/SIAO : une évaluation médicale et psychique pour une orientation adaptée ?

Animateur

- **Maxence Delaporte**, Directeur Général Adjoint, Interlogement 93

Intervenant.es

- **Pauline Geindreau**, Responsable de la Plateforme d'Accompagnement Social à l'hôtel pour la Seine-Saint-Denis au sein d'Interlogement 93
- **Dominique Calonne**, Délégué CRPA Hauts de France, Administrateur de la Fédération des Acteurs de la Solidarité Hauts de France, membre de Groupes d'Appui National (GAN) Participation, Travail Social, et Santé
- **Sophie Lascombe**, Directrice régionale du Pôle soins avec hébergement temporaire, Groupe SOS Solidarités

Synthèse de l'intervention de Pauline Geindreau

Pauline Geindreau a présenté, l'association Interlogement 93. Cette dernière a mis en place un axe santé en son sein, qui a pour objectif d'intervenir auprès de tous les acteurs de l'association :

- La coordination des acteurs du territoire,
- L'outillage et la formation des professionnel-le-s,
- L'appui pour la coordination des parcours des personnes.

Synthèse de l'intervention de Dominique Calonne

Dominique Calonne, est revenu sur une étude réalisée par la Coordination Mobile d'Accueil et d'Orientation (CMAO) avec le soutien de l'ARS et de la CRSA dans le cadre d'un appel à initiative, en collaboration avec le CRPA des Hauts de France, afin de montrer en quoi le SIAO peut être un acteur recensant les situations des personnes, notamment par rapport à la santé, afin de mieux les accompagner sur des problématiques spécifiques.

Synthèse intervention de Sophie Lascombe

Sophie Lascombe, a présenté le travail effectué et encore en cours, en Ile de France, portant sur une éventuelle création d'un Guichet Unique de régulation des places des structures médico-sociales : Lits Haltes Soins Santé (LHSS), Lits d'Accueil Médicalisé (LAM), et Appartement de Coordination Thérapeutique (ACT). Ces structures très bien identifiées par le secteur hospitalier, sont moins connues du secteur social (AHI), notamment en raison de l'admission conditionnée par un dossier avec partie médicale. Ce travail s'est amorcé à partir du constat de l'organisation de l'admission dans ces structures, c'est-à-dire celle de l'orientation directe vers un établissement, sans aucune centralisation des demandes. Cette non-centralisation des demandes est à la fois chronophage pour les orienteurs, en termes de dossiers à envoyer à plusieurs établissements et pour les établissements médico-sociaux qui doivent les étudier. Cette initiative réunit l'ensemble des gestionnaires de ces établissements, les SIAO, les représentants des structures AHI pour améliorer les articulations, les coordinations et *in fine* la fluidité des parcours des personnes.

Conclusions

En résumé, les principales conditions retenues lors de l'atelier pour mieux prendre en compte les besoins de santé des personnes qui font appel au 115/ SIAO :

- Former, outiller les professionnels des SIAO, mais également les travailleur·euse·s sociaux·ales aux enjeux de santé (accompagnement, orientations etc.)
- Disposer de professionnel·le·s dédié·e·s avec des compétences spécifiques dans un axe santé au sein des SIAO afin de pouvoir orienter au mieux les personnes y recourant
- Réunir les acteurs du territoire afin de coordonner les parcours de vie et de soins des personnes accompagnées par l'ensemble des secteurs (social, sanitaire, médico-social)
- Expérimenter des projets, et proposer des bilans à l'ARS et à la DDCS, pour des demandes de financements dédiés